

LA FILIÈRE BOIS DANS TOUS SES ÉTATS

INTRODUCTION

La Région wallonne possède 529 000 ha de forêts¹ soit près de 80 % de la superficie boisée nationale. Cependant, bien que la Wallonie soit fortement pourvoyeuse de bois, elle n'accueille qu'à peine 50 % des industries belges de première transformation (sciage, ...). Cette situation est encore plus alarmante au regard de la seconde transformation belge qui ne représente en chiffre d'affaire que 14,1 % en

Wallonie. Un déséquilibre existe donc clairement entre la région où la matière première est produite et celle où elle est exploitée et transformée. Il est impératif au vu de ces constatations de redynamiser et de valoriser la filière bois dans notre région. Pour cela, il est nécessaire tout d'abord d'en connaître les composantes et les relations existant entre chacun des intervenants.

L'objectif de cet article est de présenter la filière bois en Belgique, de regrou-

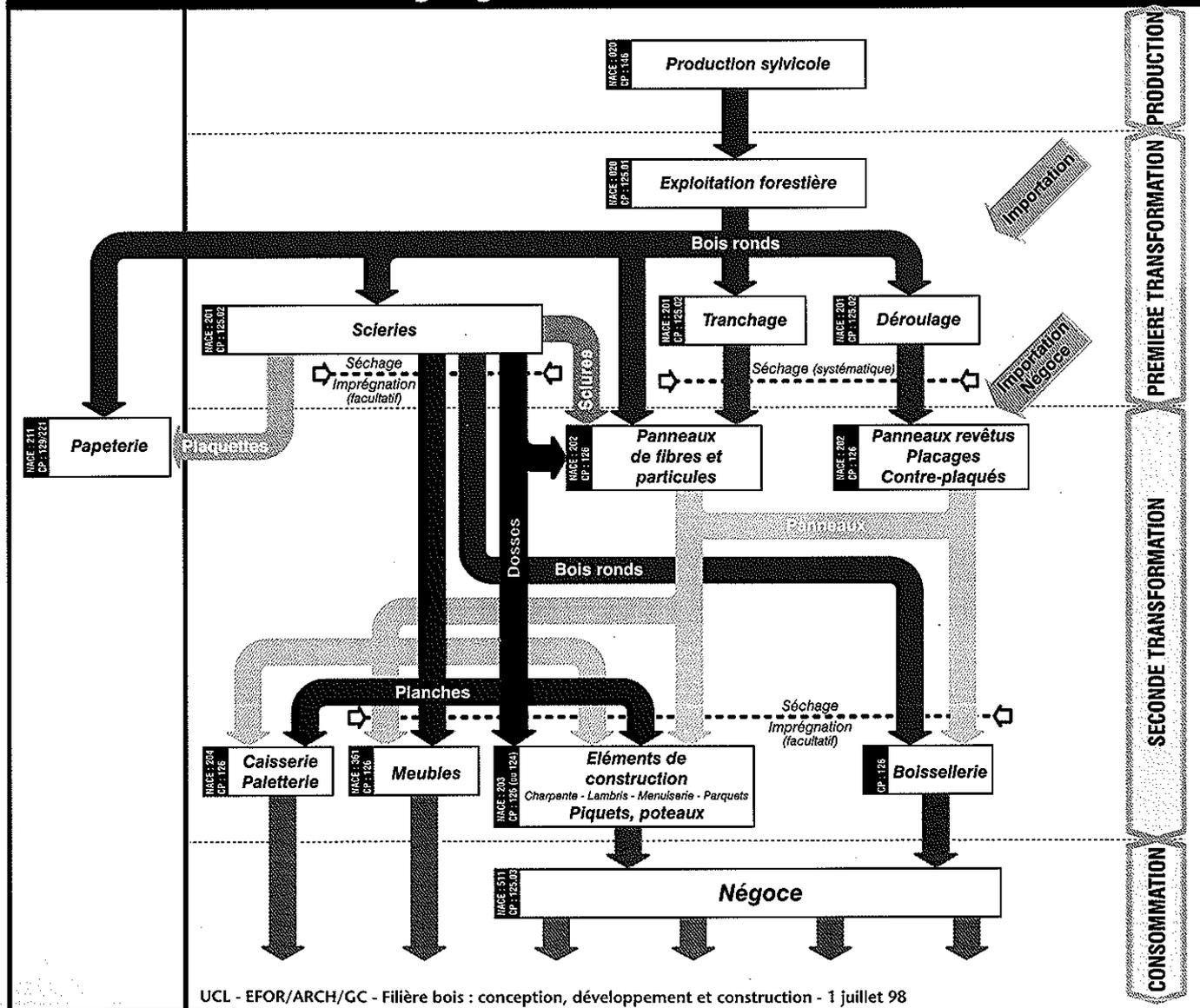
per les différents types d'entreprises selon leur secteur de transformation par soucis de clarté et de facilité de compréhension. Le souhait est également de présenter les fédérations et centres connexes de la filière afin de faciliter d'éventuels contacts entre le public et les acteurs de la filière.

DES DISCORDANCES AU SEIN DE LA STRUCTURE DE LA FILIÈRE

L'usage du terme « filière bois » date de la fin des années '70. Marc TINANT² la définit comme étant : « un montant égal à la somme des valeurs ajoutées brutes au coût des facteurs des différentes branches d'activité ayant pour objet essentiel la transformation du bois brut et/ou des produits issus de la transformation primaire du bois »

Le dictionnaire Larousse définit le mot *filière* et plus spécifiquement *filière*

organigramme de la filière bois



UCL - EFOR/ARCH/GC - Filière bois : conception, développement et construction - 1 juillet 98

industrielle comme étant « l'ensemble des phases amont-aval d'un processus de production qui permettent de passer de la matière brute au produit fini vendu sur le marché ». Cette dernière définition convient particulièrement bien au secteur du bois.

De manière simplifiée, les phases de production peuvent être classées en deux groupes communément appelés la première et la seconde transformation. Afin d'avoir un aperçu plus visuel des liens entre les acteurs, la réalisation d'un organigramme nous semble être la meilleure façon de présenter la filière. De nombreux organigrammes existent déjà mais ils peuvent parfois être en contradictions ! En effet, il est possible d'aborder la filière de différentes manières : les groupes d'industries se voient classés à différents stades de la transformation du bois selon la manière dont ils sont perçus. L'organigramme présente la filière sur des critères les plus objectifs possibles. Ces derniers seront explicités en détail dans les pages suivantes.

Considérons tout d'abord la filière au départ de la matière brute : l'arbre sur pied. La première étape de transformation est alors l'exploitation des arbres et leur transport vers une transformation ultérieure, en scierie par exemple. Il est très fréquent de constater qu'un grand nombre d'organigrammes néglige cette première étape sous la rubrique « première transformation ». La première

transformation ne comprend alors que l'étape qui lui succède à savoir le secteur des scieries, le déroulage, le tranchage, le séchage et l'imprégnation des bois ronds.

La seconde transformation est perçue comme étant la dernière étape avant la vente du produit qui s'effectue soit par le négoce soit directement aux clients. Elle comprend les articles de caisseries, la menuiserie, l'industrie du meuble, le bois dans la construction (charpente, menuiserie, poteaux, ...), la boissellerie (articles divers en bois) et les panneaux.

Le séchage et l'imprégnation peuvent constituer un traitement préalable à la seconde transformation. Ces deux activités ainsi que celle de l'industrie du panneau sont souvent perçues comme faisant partie d'une transformation intermédiaire. Cependant, bien qu'il n'existe que peu d'entreprises réalisant uniquement du séchage, cette opération doit être considérée comme faisant partie de la première transformation (Un projet est actuellement à l'étude par la Région wallonne afin de mettre sur pied des unités de séchage en Wallonie destinées aux entreprises de la première et seconde transformation).

Par contre, le séchage et l'imprégnation des bois œuvrés et la fabrication des panneaux font clairement partie de la seconde transformation, ainsi l'imprégnation est une des sections du groupe « Éléments de construction » et les panneaux constituent un groupe à

part entière au sein de Fébelbois³ (Fébelbois est la Fédération de l'industrie du bois c'est-à-dire la seconde transformation. Elle est divisée en groupes, eux-mêmes divisés en sections.)

On se rend compte que l'organisation de la filière semble se reposer sur des fondements relativement flous ce qui induit des interprétations souvent incorrectes. Dès lors, il nous a paru judicieux de trouver une manière non équivoque de regrouper les différentes industries composant la filière selon les secteurs auxquels elles appartiennent.

CLASSIFICATION NACE

La Nomenclature des Activités de la Communauté Européenne (NACE) est un système de classement reconnu et accepté à l'échelon international. Ce système permet de faciliter les échanges de produits entre les différents pays de la communauté européenne grâce à une harmonisation du classement des marchandises. La N.A.C.E. comprend une série de codes spécifiques à chaque activité économique, dont la filière bois. Ces codes sont présentés ci-dessous (basés sur la N.A.C.E. de 1993 (révision 1)).

Cette classification n'est que partiellement correcte : elle sépare le secteur de la scierie et de la préparation du bois

SECTION A : agriculture, chasse, et sylviculture	SECTION D : industrie manufacturière	SECTION G : commerce ; réparations automobiles et d'articles domestiques
	SOUS-SECTION DD : travail du bois et fabrication d'articles en bois	
2 Sylviculture, exploitation forestière, services annexes	20 Travail du bois et fabrication d'articles en bois	51 Commerce de gros et intermédiaires du commerce
020 Sylviculture, exploitation forestière, services annexes	201 Sciage, rabotage et imprégnation du bois 202 Fabrication de panneaux en bois 203 Fabrication de charpentes et de menuiseries 204 Fabrication d'emballages en bois 205 Fabrication d'objets divers en bois, liège et vannerie	511 Intermédiaires du commerce en gros [agricoles, combustibles, chimiques, bois, meubles, quincaillerie, habillement, denrées, tabac]
	SOUS-SECTION DE : industrie du papier et du carton, édition et imprimerie	
	21 Industrie du papier et du carton	
	211 Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton	
	SOUS-SECTION DN : autres industries manufacturières	
	36 Fabrication de meubles ; industries diverses	
	361 Fabrication de meubles [sièges, bureaux, magasin, cuisine, autres et matelas]	

Source : <http://www.econ.ucl.ac.be/IRE/BASEDEDONNEES/Nomenclatures/ACE/NACE&NACECLIO.html>

de celui de l'exploitation forestière. Or, comme cela a été mentionné plus haut, ces secteurs font partie de la première transformation du bois.⁴ Par contre, la deuxième transformation est bien développée.

Avec ce système de classification, les entreprises de première et de seconde transformation sont confondues au sein d'une même section (industries manufacturières).

Le papier, la pâte à papier et la production de carton qui d'habitude sont considérés comme étant des productions parallèles à la filière de transformation du bois, sont classés par la NACE dans la même section.

Dernier secteur considéré dans cette classification, le commerce du bois est situé parallèlement à la première et seconde transformation et fait partie d'une section différente.

CLASSIFICATION EN COMMISSIONS PARITAIRES

Il existe un autre type de classement qui peut se réaliser sur base des numéros de commissions paritaires délivrés à chaque entreprise (constituée de plus de deux personnes) en fonction de son type d'activité et en lien avec le code de l'Office National de la Sécurité Sociale (O.N.S.S.). Cette classification est particulièrement éloquent au sein de la filière bois, car les codes des entreprises correspondent précisément à l'un ou l'autre des deux secteurs de transformations.

Dans le secteur qui nous intéresse, on peut relever cinq commissions paritaires.⁵

C.P. 124 : Construction	C.P. 125 : Industrie du bois	C.P.126 : ameublement et industrie transfor- matrice du bois	C.P.129 (ouvriers*) : production de papier, de pâte à papier et de car- ton (221 = employés**)
	125.01 - les exploi- tations forestières 125.02 - les scieries et industries connexes 125.03 - le com- merce du bois		

* défini par le ministère de l'Emploi et du Travail comme étant des travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel

** défini par le ministère de l'Emploi et du Travail comme étant des travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement intellectuel

Les industries connexes reprises dans la C.P. 125 sont principalement des entreprises de préservation, de déroulage, de tranchage et de séchage. Le commerce du bois pour sa part regroupe les entreprises de négoce et d'importation. Il est surprenant de constater que le commerce du bois est considéré comme étant une industrie du bois et qu'il est regroupé avec les activités de première transformation.

Le numéro de commission paritaire 126 est attribué aux entreprises faisant partie de la seconde transformation. Il n'existe pas de sous-commission au sein de la commission 126. Ceci peut paraître surprenant au regard du développement détaillé qui est fait suivant la classification N.A.C.E.

La production de papier est considérée sur base du classement en commissions paritaires comme étant parallèle à la transformation proprement dite du bois.

Dans certains cas, les entreprises peuvent dépendre de plusieurs commissions paritaires. C'est le cas des menuisiers qui lorsqu'ils produisent sans mettre en œuvre font partie de la commission paritaire 126, mais s'ils produisent et qu'ils mettent en œuvre également, ils peuvent faire partie des commissions paritaires 126 et 124 (commission paritaire de la construction).

EN RÉSUMÉ

La N.A.C.E. est particulièrement détaillée en ce qui concerne la seconde transformation. Par contre, les numéros de commissions paritaires identifient plus clairement les industries de la première transformation.

L'organigramme présenté en page 24 a été réalisé sur base des deux systèmes car ils sont complémentaires. Les flèches qui relient les différentes industries de la filière schématisent soit les flux de bois bruts ou transformés entre les différents acteurs soit un traitement des bois.

Le commerce du bois (négoce et importation) peut intervenir de façon ponctuelle pour fournir la première transformation (import-export) et également avant la seconde transformation, en jouant l'interface entre les deux transformations. Par contre, le commerce intervient de façon importante après la seconde transformation. De manière générale, l'intervention du commerce de bois au sein de la filière est fréquente mais pas systématique.

LES FÉDÉRATIONS

Chaque secteur de la filière est représenté par un organisme professionnel appelé fédération et ayant le statut d'Asbl. Les entreprises peuvent s'y affilier si elles le désirent mais n'en sont pas forcément membres. Le montant de la cotisation pour une année dépend de la masse salariale de l'entreprise l'année précédente.

L'affiliation présente de nombreux avantages tels que le service social, la réalisation d'actions de promotion, les services juridiques, environnementaux, économiques, techniques et de formations - informations. Ceux-ci semblent ne pas toujours être connus au regard du type d'entreprises qui font partie des fédérations. En effet, la fédération de la seconde transformation comprend par exemple essentiellement des entreprises de grande taille.

À côté des fédérations, il existe différents organismes qui dépendent partiellement ou totalement de chaque secteur. Ces organismes sont d'office subsidiés grâce aux cotisations obligatoires payées par chaque entreprise à son secteur (Ces subsides sont une partie de cette cotisation exprimée en pourcentage du montant global des cotisations (pourcentage définit lors des conventions collectives de travail et revu périodiquement) et est octroyée par le fonds de sécurité et d'existence de chaque secteur).

D'autres entreprises n'appartenant pas au secteur peuvent, moyennant paiement, bénéficier des actions menées

FÉDÉRATIONS	CENTRES CONNEXES DES SECTEURS	SITUATION DANS LA FILIÈRE
FEDEMAR : Fédération Belge des Exploitants Forestiers et des Marchands de Bois de Mine et de Papeterie Président : M. P. FERBUS Secrétaire général : M. C. LHEUREUX Tél : 02/223.14.77	FEREF : Fonds d'Études et de Recherches des Exploitations Forestières Président : M. R. GOOSSENS Directeur : M. C. LHEUREUX Tél : 02/223.14.77	1 ^{re} TRANSFORMATION
FNS : Fédération Nationale des Scieries Président : M. J. P. HONTOIR Secrétaire général : M. P. RUCHENNE Tél : 02/219.27.45	FERSIC : Fonds d'études et de Recherche des Scieries et Industries Connexes Président : M. J. P. HONTOIR Promotion et Trade : M. H. VIBREIN Tél : 02/219.27.45	
FEBELBOIS : Fédération Belge des Entreprises de la Transformation du Bois FEBELBOIS-Wallonie : Président : M. D. ENTHOVEN Secrétaire général : M. M. de POORTER Tél : 02/556.25.55	CFB : Centre de Formation Bois Président : M. S. VANTHOURENHOUT Responsable formation : M.M. GEORGES Tél : 02/558.15.50 CTIB : Centre Technique de l'Industrie du Bois Président : M. H. FONDERIE - Directeur : M. A. DELOUW Tél : 02/558.15.50	2 ^e TRANSFORMATION
FNN : Fédération Nationale des Négoçiants en Bois Président : M. P. THORICHEERE Secrétaire général : M. P. STEENBERGHEIN Tél : 02/219.19.30	FERCOB : Fonds d'Études et de Recherche du Commerce du Bois Président : M. G. HOARE Secrétaire général : M. P. STEENBERGHEIN Tél : 02/219.19.30	NEGOCIE
FBCIB : Fédération Belge du Commerce d'Importation de Bois Président : M. F. VAN HOOREBEEK Secrétaire général : M. G. DABLEMANS Tél : 02/219.19.30	ASBL BOIS : Centre Interfédéral d'Information sur le Bois Président : M. J. HOEBEEK Secrétaire général : M. P. STEENBERGHEIN et M. G. DABLEMANS Tél : 02/219.26.32	

par ces organismes : c'est le cas des services proposés par le Fonds d'Études et de Recherche des Scieries et Industries Connexes (F.E.R.S.I.C.), le Centre Technique de l'Industrie du bois (C.T.I.B.), le Centre de Formation Bois (C.F.B.) ou encore le Centre Interfédéral d'Information sur le bois (Asbl Bois).

L'objectif de ces centres connexes est de promouvoir le produit du secteur dont ils dépendent par des actions de formation, d'information et dans certains cas, de recherche.

Le tableau ci-dessus reprend chaque fédération par secteur ainsi que les organismes connexes à ces secteurs.

CONCLUSIONS

La structure de la filière bois fait fréquemment l'objet de confusions voire d'incompréhensions. Cette situation est liée en partie au fait qu'elle est jugée de manière relativement subjective, selon le contexte dans lequel le public se trouve. Certains oublis peuvent alors apparaître et engendrent des confusions dans l'évaluation des liens entre les différents acteurs de la filière.

Les classifications N.A.C.E. et celles basées sur les commissions paritaires, bien qu'étant chacune partiellement imprécises, permettent lorsqu'elles

sont interprétées de manière complémentaire de structurer de façon claire et précise les relations entre les secteurs au sein de la filière bois.

Les fédérations ainsi que les organismes connexes assurent la promotion du secteur qu'ils représentent et sont destinés à apporter de multiples autres services aux entreprises. Il est dommage de constater qu'un grand nombre d'entreprises ne profite pas – le plus souvent par méconnaissance – des avantages qu'offrent ces organisations. Cette situation est d'autant plus navrante qu'hormis le coût de l'affiliation aux fédérations, les aides aux entreprises sont gratuites.

La méconnaissance de la filière et de sa situation est dommageable vu le regain d'intérêt qui s'observe depuis quelques années pour le bois et ses multiples utilisations ; regain d'intérêt accompagné d'une augmentation d'interrogations et d'inconnues sur ce matériau et ses conditions de production. Une meilleure compréhension de la filière et une information de qualité favoriseront la confiance du public face au matériau bois et favoriseront sa promotion et son développement.

H. FRÈRE*
 M. GEORGES**
 D. LANGENDRIES***
 Ch. JANSSEN***

*UCL (Unité Eaux et Forêts)
 ** Centre de Formation du Bois
 ***UCL (Unités d'architecture et de génie civil)

Projet de recherche
 Filière Bois : conception, développement et construction
 Hugues Frère
 tél : 010 / 47 37 02
 fax : 010 / 47 36 97
 E-mail : frere@efor.ucl.ac.be

Références bibliographiques

- (1) LECOMTE H., FLORKIN P., THIRION M., 1997. *Inventaire des massifs forestiers de la Wallonie : aperçu global de la situation en 1996*. Ministère de la Région wallonne, Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement, Division de la Nature et des Forêts, Direction de l'Aménagement et du Génie Forestier. Fiche technique N°9, 43p.
- (2) *Le grand livre de la forêt wallonne*, 1985. Ed. Pierre Mardaga. 431p.
- (3) FEBELBOIS, 1998. *FEBELBOIS numéro spécial 98*. Fébelbois. 12p.
- (4) LHEUREUX C., RUCHENNE F., 1994. *Présentation du secteur de la première transformation du bois en Belgique ; Sénat ; Commission du commerce extérieur*. 29 p.+ annexes.
- (5) *Liste des commissions paritaires*, 1998. Ministère Fédéral de l'Emploi et du Travail, Service des relations collectives de travail, institution des commissions paritaires. 13p.